

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00425

EVOLUTION DU FONDS CHAUFFAGE PROPRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230042510

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

EVOLUTION DU FONDS CHAUFFAGE PROPRE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. Elle a notamment acté, par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019, la création d'un fonds en faveur de la qualité de l'air, actualisé le 2 février 2023.

La présente délibération détaille de nouvelles évolutions pour :

- adapter les modalités du fonds en lien avec les objectifs du nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé le 4 avril 2023 qui porte une forte ambition sur la réduction des émissions provenant du chauffage au bois ;
- substituer aux aides de la Région qui se terminent au 31 décembre 2023 des aides de l'ADEME.

L'ADEME propose en effet de cofinancer les fonds des collectivités permettant de remplacer les vieux systèmes de chauffage au bois polluants par des systèmes neufs plus performants. Leur objectif est d'accélérer le renouvellement naturel du parc de 50 %.

Elle conditionne ainsi son aide au remplacement de 270 systèmes de chauffage par an. Cet objectif est ambitieux puisque le dispositif actuel a permis d'en remplacer 120 par an.

Afin d'atteindre l'objectif fixé par l'ADEME, il est donc proposé de recentrer le fonds de la Métropole :

- sur les seules aides au remplacement des chauffages au bois en arrêtant le soutien au renouvellement des chaudières fioul ;
- aux ménages aux revenus intermédiaires (les ménages modestes et très modestes sont accompagnés par le dispositif Ma Prime Renov complété par le Programme d'Intérêt Général de Saint-Etienne Métropole).

Les ménages aux revenus supérieurs pourraient néanmoins bénéficier d'aide à condition qu'ils réalisent également des travaux d'isolation du bâti leur permettant d'obtenir le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), le plus ambitieux.

Ces évolutions pourront être mises en place dès le 1^{er} janvier 2024.

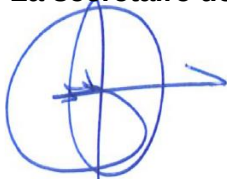
Pour les années 2024, 2025 et 2026, et sous réserve d'acceptation de notre dossier par l'ADEME, le budget total alloué au fonds chauffage propre serait de 2 250 000 € (750 000 € / an) avec une contribution de l'ADEME de 600 000 € (200 000 € / an).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la candidature de Saint-Etienne Métropole à l'Appel à Projet « Fonds Air Bois » de l'ADEME ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite candidature ;
- acte les évolutions du fonds chauffage propre ;
- la dépense correspondante sera imputée à la destination QAIR du budget DDUR des exercices 2024 et 2025 ;
- les recettes correspondantes seront perçues à la destination QAIR, au chapitre 1318 du budget DDUR des exercices 2024 et 2025.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD